



## Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

# PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 22 JUIN 2022

**Lieu :** Salle des fêtes de Brionne

L'an deux mille vingt-deux le 22 juin, les membres du comité syndical du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Brionne (27 800) en réunion sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président.

**Étaient présents :** Titulaires : BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, BEURIOT Valéry, BOUCHER Dominique, DAVID Jean-Luc, DELAMARE Frédéric, DELAPORTE Jean-Pierre, ENOS Jacques, FINET Pascal, LE BAILLIF Jacques, GENCE Claude, LEGROS Pierre, LEROUX Etienne, MALCAVA Didier, PECOT Bertrand, PEUFFIER Régis, PIQUENOT Olivier, PROVOST Jean Claude, RÔCFORT Françoise, SENINCK Régine, SIMON Bertrand, SZALKOWSKI Denis, VAGNER Marie-Lyne, VAN DEN DRIESSCHE André, VAN DUFFEL Christine, VILA Jean-Louis, VILLEY Cécile et VOSNIER Christian.

**Pouvoirs :** LOUVEL Marilyne donne son pouvoir à DUTILLOY Brigitte, THIEBAULT Damien donne son pouvoir à M. PECOT.

**Suppléants votants :** CHAUVIERE Noel (suppléant de JEHANNE Éric), BOURLON DE ROUVRE Emmanuel (suppléant ROMERO Thierry), DORLEANS Jacques (suppléant de AUBOURG Jean), DUTILLOY Brigitte suppléante de DUONG Isabelle) LÉBOUCHER Alain (suppléant de DE ANDRES Carole) et GIRARD Jocelyne (suppléante de LÉBOCEY Véronique)

**Suppléant non-votant :**

**Étaient excusés :** AUGER Michel, DEFLUBE Fabienne, DOUVENOU Gérard, DIDTSCH Pascal, DUONG Isabelle, JEHANNE Éric, DE ANDRES Carole, DONNET MOUSSEUX Aline, DUMESNIL Jean-François, LOUVEL Marilyne, MERCIER Damien, PRESLES Gwendoline, ROMERO Thierry, STAB Anne, TEMPERTON Joel, THIEBAULT Damien, THIY André et VANHEULE Philippe.

**Absents :** AUBOURG Jean, DANNEELS Philippe, DEZELLUS Michel, DUFROY Maria, FONTAINE Alain, HOUSSARD Jean-Claude, HUNOST Sylvain, LÉBOCEY Véronique, LEVASSEUR Dominique, PIERRE Michel, MADELON Jean-Louis, , ROBILLOT Philippe, SEYS Nicolas et VANDOOREN Bernard.

**Assistaient à la réunion :** PERSON Frédéric - Directeur Général des Services, Gilles MAROUARD - Responsable Exploitation, Nora GOSSET - Responsable Ressources Humaines, Sébastien FABRE - Responsable CETRAVAL, Mélina FAUCHEUX - Responsable adjointe du CETRAVAL et Mariène CORDEY- Gestionnaire aux Affaires Générales.

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE ouvre la séance à 9 heures 30.

Titulaires : .....	28
Suppléants votants : .....	05
Suppléant non votant : .....	00
Présents : .....	33
Pouvoirs : .....	02
Total votants : .....	35

## ÉTAT DES DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT DEPUIS LA SEANCE DU 23 MARS 2022

Conformément aux délégations qui lui sont accordées et celles conférées aux membres du Bureau, le président présente les décisions qu'il a prises depuis le comité syndical du 23 mars 2022. Aucune remarque n'est émise.

## TRANSMISSION DES PROCES-VERBAL DE MARS POUR APPROBATION

Le procès-verbal est approuvé par les membres de l'assemblée délibérante.

## DELIBERATIONS DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

### N° 2022-067 : PLATEFORME DE COMPOSTAGE AMFREVILLE SAINT AMAND, AVENANT A LA CONVENTION D'EXPLOITATION AVEC ECOSYS

M. Person donne le contexte de cette convention. Il explique que l'ex-communauté de communes a confié l'exploitation de la plateforme à ECOSYS par une simple convention de mise à disposition qui se rapproche toutefois d'une DSP, signée en 1999. Elle arrive à son terme le 08/04/2023.

Il précise qu'1/3 des déchets verts traités sur cette plateforme provient d'Amfreville (soit entre 3 500 et 4 000 tonnes/an) et 2/3 de Seine Eure Agglomération. Elle est cependant trop petite par rapport au tonnage qu'elle reçoit, ce qui engendre des nuisances.

Il explique que la rédaction de cette convention est fragile et qu'il est conseillé de la résilier dans les meilleurs délais. Toutefois, stratégiquement, il conseille aux élus de ne pas le faire maintenant pour garder une bonne entente avec la CASE, qui souhaiterait que son marché les liant à Ecosys puisse aller à son terme en octobre 2024.

De plus, il informe les élus que la déchèterie ne serait pas rentable si elle n'est utilisée que par les habitants de Roumois Seine. Elle se situe au croisement de 3 communautés de communes. Les relations avec la CASE et le Pays du Neubourg sont très importantes. « Il ne faut pas fermer la porte à la CASE, cela fragiliserait nos relations pour la suite ».

Ce scénario n'enchant pas ECOSYS mais c'est un bon compromis pour eux de pouvoir par la suite répondre à l'appel d'offre de traitement des déchets verts. Il précise que cela permettrait au SDOMODE d'avoir un deuxième prestataire motivé pour cet appel d'offre. En effet, aujourd'hui, seul Collectivert est attributaire de nos prestations similaires. Une meilleure concurrence pourrait alors se mettre en place.

M. Delaporte ajoute que l'état de la plateforme est pitoyable, que le bassin est trop petit et que les locaux sont mal entretenus. « On ne veut pas déplaire à la CASE. A l'issue de la rencontre de tous les acteurs de ce dossier, il s'avère primordial d'être diplomate. »

M. Person précise que tous les travaux de mise aux normes disposeront d'un emprunt bien séparé car il faut rester prudent.

M. Szalkowski demande si le SDOMODE ne peut pas racheter l'infrastructure puisque c'est lui qui paie la rénovation.

M. Person répond les EPCI restent propriétaires des déchèteries, qui sont ensuite mises à disposition du SDOMODE.

M. Szalkowski demande si les seules recettes envisagées sont la vente des déchets verts.

M. Person répond que le SDOMODE répondra à la consultation de la CASE afin d'engendrer des recettes supplémentaires. Il indique, à titre d'exemple, que l'apport de 6500 tonnes extérieures auxquelles seraient appliquées une marge de 3€/tonne donne environ 20 000€ par an. En 5 ans d'exploitation, les travaux seraient alors remboursés.

M. Delaporte ajoute qu'ainsi le SDOMODE aura la gestion d'une plateforme supplémentaire qui évitera des frais de transport : « Il faut la réparer mais ce serait dommage de ne pas garder cet outil, il faut être raisonnable »

M. Delaporte propose donc aux élus de prolonger par avenant la convention de mise à disposition de la plateforme avec la société ECOSYS jusqu'au 31 octobre 2024, puis de reprendre la gestion du site par le SDOMODE en mutualisant son activité avec celle de la déchèterie.

Les élus décident à l'unanimité d'approuver cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Vu la convention de mise à disposition à la société ECOSYS de la plateforme de compostage d'Amfreville Saint-Amand par la Communauté de communes d'Amfreville la Campagne signée le 9 avril 1999 ;

Vu le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles signés entre le SDOMODE et la communauté de communes Roumois Seine et visés par le contrôle de légalité de la Préfecture le 5 janvier 2017 ;

Vu l'avenant 1 de la convention de mise à disposition signée entre le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE) et la société ECOSYS INDUSTRIE, modifiant les conditions financières de la convention, signée par les deux parties le 19 mai 2020 ;

Considérant que la convention d'exploitation de la plateforme d'Amfreville Saint-Amand signée avec la société ECOSYS ne devrait pas être pérennisée, afin de respecter les principes de mise en concurrence et de marchés publics ;

Sachant que la convention peut être dénoncée au moins 6 mois avant l'expiration du contrat pour des périodes de 6 ans soit le 9 avril 2023 ;

Sachant que le marché qui lie la société ECOSYS à la communauté d'agglomération Seine Eure pour le traitement des déchets verts se termine le 31 octobre 2024 ;

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :**

**Article 1 :** De passer un avenant n°2 à la convention de mise à disposition de la plateforme avec la société ECOSYS, afin de la prolonger jusqu'au 31 octobre 2024, qui serait alors la date de fin de la convention, sans possibilité de reconduction.

**Article 2 :** De reprendre la gestion du site par le SDOMODE à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

**Article 3 :** D'autoriser les travaux de mise en conformité du site, afin notamment d'améliorer la gestion des eaux et de réaliser une réfection de la plateforme.

**Article 4 :** D'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tous les documents nécessaires en exécution de la présente.

## N° 2022-068 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021

M. Delaporte présente le rapport d'activités 2021. Il demande aux élus s'ils l'ont tous bien en leur possession et leur demande leur avis.

Il indique qu'il apprécie particulièrement ce support, réalisé en interne par une jeune recrue du SDOMODE, Romain Adolphe, arrivé au SDOMODE en 2021, à l'appui des données transmises par les services.

Il précise que c'est un outil de communication très important vis-à-vis des collectivités, de l'ADEME et de la Région.

M. Person ajoute qu'il est très agréable à lire, qui retranscrit l'ensemble des dossiers portés par le syndicat et qu'il est plus moderne que les précédents.

M. Simon annonce : « il faut que les gens voient ce document. C'est important, notamment dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative. Je trouve que ce serait très utile, »

M. Vosnier demande s'il est possible d'avoir une version numérique.

M. Person le confirme et précise également qu'un QR code est intégré, créant un lien vers le film qui a été réalisé sur le centre de tri de Pont-Audemer.

Les élus confirment à l'unanimité que c'est un très beau support et décident d'approuver le rapport d'activités 2021 du SDOMODE.

Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le Président d'un établissement public de coopération intercommunal doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Ayant entendu en séance la présentation du rapport par le Président,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activités 2021 du SDOMODE.

## NOTES D'INFORMATIONS

### Suivi budgétaire 2022

M. Beaudouin présente le dossier et fait un état, le plus précis possible, compte tenu de l'impact de la crise économique sur le fonctionnement du SDOMODE. Il précise que l'objectif est de définir les coûts supplémentaires, par rapport au Budget prévisionnel 2022.

Il souhaite faire un point sur le prix des carburants, le coût de l'électricité, sur les révisions des prix et aussi sur les recettes. Il ajoute que pour les gains, il faudra rester prudent, mais il annoncera une projection jusqu'à la fin de l'année. Il précise que le coût de l'électricité a doublé par rapport au budget. Que le coût du carburant est d'environ 115/120 € le baril. Il espère une petite baisse mais il faut rester prudent.

M. Delaporte déclare qu'il redoute des actions dans les rues en septembre et précise qu'il a pris la décision d'acheter une cuve de 30 000 L au prix de 30 000 €, pour faire rentrer le carburant, ce qui permettra de faire des réserves pour un mois en cas de problème.

M. Enos prévient qu'il faudra la sécuriser pour éviter les vols.

Mme Vagner demande si elle sera badgée pour permettre de suivre la consommation et aussi éviter les vols.

M. Delaporte répond que cela peut être envisagé même s'il a toute confiance en ses agents.

En ce qui concerne les révisions des prix, M. Delaporte pense que les prévisions sont optimistes et il craint que ce ne soit pire.

Mme Vagner pense qu'il faut négocier les demandes des entreprises car elles ont reçu beaucoup d'aides.

M. Delaporte ajoute que tous les coûts ont grimpé, de façon rapide. « Je crois que ça va être compliqué. On ne maîtrise plus rien. Je suis très inquiet »

M. Person répond que les calculs des révisions de prix ont été fait lorsque l'indice Gasoil était très haut. Sur la dernière simulation, 4.2% d'augmentation globale supplémentaire par rapport au BP a été estimée.

M. Beaudouin répond : « je pense qu'on est assez juste dans nos prévisions ».

En ce qui concerne l'incinération des ordures ménagères, M. Beaudouin constate une baisse de 2.7% : « C'est une bonne nouvelle, même si on ne sait pas l'expliquer pour le moment »

M. Delaporte ajoute qu'il y a également une baisse des encombrants : « c'est une très bonne nouvelle qui reflète le bon travail de nos gardiens, car les bennes sont très bien triées ».

Pour ce qui est du traitement des déchets verts, M. Delaporte demande à la commission de travailler sur ce dossier, en effet la quantité ne cesse d'augmenter et il pense que le SDOMODE doit récupérer des déchets de l'extérieur du territoire : « il est peut-être nécessaire de badger les déchèteries en périphérie du territoire. »

M. Szalkowski intervient et pense qu'il faut distribuer les consignes de tri dans les écoles pour que le message passe. Il constate que certains administrés mettent encore du verre et des cartons dans les poubelles jaunes.

M. Delaporte répond que le SDOMODE travaille beaucoup avec les écoles.

M. Simon répond que les communes peuvent distribuer les consignes dans les écoles. Il précise que dans sa commune il le fait 2 fois par an.

M. Pecot répond que sur Roumois Seine, il y a des agents qui vont dans les écoles. Ils y font des animations. Selon lui il faut un accès la communication vers les adolescents « On forme les citoyens qui seront pères de famille demain ».

M. Leboucher ajoute qu'il y a plus de communication avec les usagers depuis que le prestataire de collecte ne ramasse plus les poubelles mal triées.

M. Finet ajoute que les médias ont fait très mal avec le reportage sur les poubelles jaunes et noires vidées dans le même camion.

M. Person propose de réaliser une campagne de communication en septembre sur le tri du fibreux.

M. Delaporte ajoute qu'avec la mise en place de la tarification incitative, la communication est capitale.

Mme Van Duffel rappelle l'importance des référents. « On propose aux référents une formation début septembre pour animer des ateliers auprès des écoles ou des habitants, car le SDOMODE ne peut pas intervenir partout. C'est un moyen de toucher chaque commune et un maximum de population. »

M. Gence alerte car selon lui les ambassadeurs du tri sont passés dans la commune mais le référent n'était pas au courant

M. Person répond que normalement un courrier a au préalable été envoyé à la mairie concernée.

En ce qui concerne les recettes de vente de matériaux, M. Beaudouin annonce que le SDOMODE a déjà réalisé 68 % par rapport au BP alors que nous devrions n'être qu'à 39%.

M. Delaporte ajoute que le SDOMODE est tributaire de ces marchés : « les nouvelles sont bonnes mais ce n'est pas sûr que ça dure. Pour l'instant c'est une chance de pouvoir compenser le budget pour les mois à venir. »

M. Beaudouin ajoute : « on a une marge sur la diminution des prix de vente, si la tendance continue, nous devrions pouvoir couvrir les surcoûts de cette année. »

M. Delaporte précise : « il y a tellement d'éléments imprévisibles cette année que l'on ne peut pas vous l'écrire »

M. Beaudouin ajoute : « les prix de vente des matériaux suivent les cours, donc on peut espérer que s'ils baissent, le reste des coûts baissent également. »

M. Leroux précise que, dans les communes, ils ont des dépenses mais pas de recette. « On devra équilibrer nos budgets et ça ne sera pas facile. »

M. Delaporte termine en annonçant que selon lui, il sera plus facile de « vendre » la tarification incitative dans ces conditions de crise économique puisque le budget des familles est un point important et que l'idée de faire baisser leur taxe en triant les déchets les concernera.

M. Van Den Driessche fait alors un point sur le budget de la Ressourcerie : « les chiffres à fin juin sont de 158 000 € HT, par rapport à n-1, nous avons fait +20%. Les événementiels ont boostés le chiffre. L'organisation est meilleure. On vend des choses qui ont plus de valeur. Je tire mon chapeau à l'équipe d' ITER ACTION. Les gens sont satisfaits. Les visites sont régulières. La ressourcerie est un lieu de communication important. »

M. Beaudouin fait le bilan : « le risque de ne pas tenir le budget est limité mais on suit les choses de près. »

M. Delaporte termine : « ça nous rassure mais on est sûr de rien, on est un des rares syndicats qui ose faire des extrapolations. Il faut être raisonnable, il nous faut une soupape de sécurité en cas de coup dur. »

## **COLLECTE ET TRAITEMENT DES BIODECHETS : ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS**

M. Person présente le dossier et informe les élus que le SDOMODE est disponible pour faire des présentations dans les communautés de communes ou les communes qui le souhaiteraient : « Il ne faut pas hésiter à nous solliciter ». Il précise qu'une visite de la DREAL a eu lieu le 21 juin au CETRAVAL et que celle-ci a confirmé que le projet d'installation d'un déconditionneur ne nécessiterait qu'une déclaration et non un enregistrement dans un premier temps : « Nous allons déposer une déclaration cette année et une demande d'enregistrement en 2026 . Il n'y aurait pas d'enquête publique, ce qui

s'explique par l'absence des nuisances supplémentaires. Le niveau de la réglementation ICPE sera relativement light. »

M. Delaporte ajoute : « il faut que tout soit transparent ».

M. Person précise qu'au niveau des statuts, le SDOMODE a demandé une nouvelle dérogation sans toucher à la fiscalité : « on a adressé un courrier détaillé à Monsieur le Préfet et Mme la Sous-préfète. Il y a aura sûrement une réunion à prévoir avec le président et les vice-présidents. Depuis le comité syndical du 22 juin, la date du 18 juillet a été retenue pour cette réunion avec les préfets.

M. Beuriot ajoute : « J'ai vu Mme la sous-préfète lundi, elle a bien reçu le courrier et l'a transmis au service pour examen. Il faut organiser une réunion avec ses services. Elle doit être au fait de ce dossier de manière à pouvoir le défendre. Il faut sécuriser la réglementation. »

M. Person précise que le SDOMODE a déjà la compétence de collecte des PAV mais pas pour la collecte des écoles, des hôpitaux, des restaurants ou de la grande distribution. Il ajoute qu'il faut que le dossier avance cet été. Un volet sur ces statuts sera présenté aux élus au comité syndical du 22 septembre. Il ajoute que les marchés ne pourront être lancés qu'après la modification des statuts et de ce fait, seulement en janvier. Les délais de fournitures étant un peu long, il ne faut tarder.

M. Delaporte précise : « On a besoin d'un coup de main pour nous aider avec les maires récalcitrants. Je vous demande de l'aide pour passer ce projet. Il faut nous aider à vendre notre produit. »

M. Person rappelle qu'une consultation va être lancée pour trouver des partenariats avec les méthaniseurs. Le choix se fera grâce à des critères de sélections, décidés par les membres du bureau. Il précise que les nouveaux méthaniseurs ont déjà l'agrément pour récupérer le digestat des biodéchets mais pas les méthaniseurs en place depuis plusieurs années. Ces derniers doivent faire évoluer leurs statuts, ce qui pourrait leur prendre un peu de temps. Il est donc nécessaire de lancer la consultation en septembre afin de les présélectionner pour qu'ils aient un délai suffisant pour effectuer leurs démarches administratives.

M. Delaporte ajoute qu'il pense que beaucoup de méthaniseurs voudront répondre à cette consultation : « Ça ne sera pas facile de choisir. »

M. Gence trouve ce projet très bien : « La seule chose, je ne comprends pas que nous ne vendions pas la soupe ? Si nous avons un méthaniseur sur le site, on pourrait revendre le gaz et avoir un retour pour le territoire ? »

M. Delaporte répond que la soupe sera bien vendue et que le retour pour le contribuable sera la baisse de leur quantité d'ordures ménagères.

M. Gence continue : « il y a des exemples qui existent où les méthaniseurs alimentent des véhicules de collecte »

M. Delaporte conclut : « c'est idiot de brûler des déchets organiques, on a raison pour ce projet, on est dans l'avenir. Si on est fortement subventionné c'est que c'est la solution. »

## PROCHAINES REUNIONS

**Bureau** : 7 septembre 2022 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval

**Comité Syndical** : 21 septembre 2022 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval

**Bureau** : 5 octobre 2022 à 9 heures 30 à la salle du conseil municipal de Brionne

**Bureau** : 9 novembre 2022 à 9 heures 30 à la salle du conseil municipal de Brionne

**Bureau** : 30 novembre 2022 à 9 heures 30 à la salle du conseil municipal de Brionne

**Comité Syndical** : 14 décembre 2022 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval

Le secrétaire de séance,

  
LEGROS Pierre